

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Mardi 30 septembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Loïc LALYS, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons, pour sa séance.

Date de la convocation :

22 septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES			
Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	19	1	19

Sous la Présidence de M. Loïc LALYS, président du SITUS

Présents : Mme BERGÉ Séverine, Mme DENUNCQ Isabelle, Mme FERTON-HERPE Thérèse, Mme LALUC Sylvie, Mme MARTIN Nathalie, Mme VOYEUX Eliane, M. BÉZIN Jean-Marc, M. CHOQUENET Vincent, M. COUVREUX Claude, M. DESUMEUR Alex, M. DOLHEM Loïc, M. ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. LALYS Loïc, M. MADIOT Claude, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. MONTARON Philippe, M. NIVART Jean-Luc, M. WALLE Dominique

Pouvoir :
M. PHILIPON Vincent donne pouvoir à M. LALYS Loïc

Secrétaire de séance : M. DESUMEUR Alex

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme AÏT OUMEZIANE Djedjiga, Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza, M. Guillaume LACAÏLLE

Personnel de GrandSoissons : M. Arnaud BELAN, M. Fabrice PIERRE-ABELE

Les absents sont excusés

**Exécution de services de Transport A la Demande – Appel
d’offres ouvert****Rapport****N°7**

L'échéance du marché d'exécution de services de Transport A la Demande était fixée au 30 juin 2026 ou avant si le maximum contractuellement fixé est atteint.

Etant donné que ce montant maximum du marché devrait être atteint courant décembre 2025, il convient d'engager dès maintenant une procédure de passation, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour renouveler ce marché.

Il s'agira d'un accord cadre sans minimum en valeur ou en quantité et avec un maximum fixé à 2 800 000 euros HT, sur la durée totale du marché, qui portera sur le même secteur géographique.

A compter de sa date de notification, il sera d'une durée initiale d'un (1) an, il pourra ensuite être reconduit tacitement trois (3) fois pour une durée de quatre (4) ans.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le Président du S.I.T.U.S à signer le marché avec le candidat qui sera retenu par la commission d'appel d'offres laquelle se réunira afin d'analyser les offres des différents candidats et d'accomplir les formalités subséquentes.

Les crédits nécessaires à l'exécution des services de Transports A la Demande seront inscrits au budget de chaque année.

Avis favorable des membres du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président du S.I.T.U.S à signer le marché avec le candidat qui sera retenu par la commission d'appel d'offres laquelle se réunira afin d'analyser les offres des différents candidats et d'accomplir les formalités subséquentes.

Vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 1^{ER} octobre 2025

Pour extrait conforme,



Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 002-250204120-20250930-30092025_7-DE

